

LE MONDE... de THURY

SOMMAIRE

- * Editorial du Maire
- * De NOUS à VOUS
- * La parole aux associations

N°16



Bulletin communal de THURY EN VALLOIS

Juin 2015

LE MOT DU MAIRE

Thurysiennes, Thurysiens,

Au seuil de cette 1ère année de mon mandat de Maire, le bilan est positif malgré quelques aléas. Le conseil municipal suit les projets escomptés tels que la continuité de l'aménagement des abords de la mairie, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le renforcement de la défense incendie du village et le diagnostic de l'assainissement, etc.

Les aléas sont des promesses de subventions (pour la mise en place d'un nouvel abribus sur la place du village et le changement du branchement d'eau potable à la mairie - école) qui, en raison d'une nouvelle majorité installée au Conseil Départemental, ont été finalement refusées. Les raisons évoquées sont le coût un peu inférieur à 3 000 € HT et qu'étant des renouvellements, ce n'est pas « subventionnable ». Bien évidemment, ces travaux seront tout de même entrepris même si nous n'avons pas les aides demandées.

Cette année aussi, l'élaboration d'un PEDT (Plan EDucatif Territorial) devrait nous permettre d'obtenir une aide de l'État pour le financement des NAP (Nouvelles Activités Périscolaire). Je tiens d'ailleurs à remercier ceux qui y ont participé au sein du conseil municipal ainsi que les autres Maires et leurs équipes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Ensuite je me permettrai de vous laisser méditer sur une phrase de l'Abbé Pierre : « Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien ». Fort de quelques bruits qui courent dans le village, certains estiment que mon travail de Maire n'est pas satisfaisant, voire que je suis moins avenant que mon prédécesseur... Mais qu'est-ce qui est bien pour l'un, et moins bien pour l'autre, si ce n'est un intérêt personnel où toutes les manœuvres sont bonnes ?

Or, depuis 25 années que je suis conseiller municipal et/ou adjoint, j'ai toujours dit non à l'intérêt personnel et défendu l'intérêt communal. Lors de mon élection de maire et encore maintenant, je laisse le débat ouvert aux idées de chacun pour aboutir à une idée commune et en faire notre force. Je conclurais donc en exprimant le vœu de laisser au conseil municipal et à moi-même le temps de faire nos preuves. Mon attitude réservée peut pour certaines personnes porter à confusion pourtant nous sommes tous à votre disposition pour discuter autour d'une table, si le besoin s'en fait sentir, à la mairie.

Enfin, je ne remercierai jamais assez les associations communales qui, par leurs animations en tout genre, participent à la vie de notre village et apportent aux petits comme aux grands joie et satisfaction.

A tous, je souhaite de bonnes vacances quand viendra le moment pour chacun.



Votre Maire - Pierre QUELVEN

DE NOUS A VOUS

LES PERMANENCES

Les permanences du secrétariat de la mairie se font les :

MARDI ET VENDREDI DE 17 H à 19 H

Ces permanences sont là pour vous procurer des actes d'état civil, des dossiers de travaux, les inscriptions sur la liste électorale, le recensement militaire, les demandes de carte d'identité, pour la location de la salle des fêtes et divers renseignements...

En contactant la secrétaire, vous pouvez également prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les Adjointes.

En raison de congés annuels de la secrétaire de Mairie, les permanences du secrétariat et de l'Agence Postale Communale ne seront pas assurées du :

Lundi 27 juillet 2015 au vendredi 14 août 2015

Bien entendu, en cas d'urgence vous trouverez toujours un membre de la municipalité disponible pour vous recevoir :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| ⇒ QUELVEN Pierre, Maire : | 07.82.38.13.59 |
| ⇒ BRADU Hélène, 1° adjoint : | 07.89.46.42.56 |
| ⇒ MEURANT Christian, 2° adjoint : | 03 44 87 29 55 |
| ⇒ Thomas NOUALHAGUET, 3° adjoint : | 06.23.22.87.92 |



AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRE D'OUVERTURE :

LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI : DE 9 H 00 A 11 H 30

MARDI – VENDREDI : DE 16 H 30 A 19 H 00

Vous pouvez effectuer les opérations suivantes :

- Envoyer ou retirer vos lettres recommandées
- Acheter des emballages pour vos colis ou en envoyer
- Acheter des timbres, des enveloppes prêt à poster, des lettres Max etc.
- Retrait ou versement, si vous avez un compte à la Poste



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour la 1^{ère} demande (mais également en cas de perte ou de vol)
- Deux photos d'identités **sur fond clair et au format 3.5 x 4.5 sans bords**
- L'ancienne carte d'identité (en cas de perte ou vol fournir 25 € de timbres fiscaux)
- La déclaration de vol ou de perte
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Actuellement, les demandes nous parviennent avec un délai de 3 semaines mais pendant les périodes estivales, ce délai pourrait augmenter. N'hésitez pas à demander une nouvelle carte avant d'en avoir besoin et n'oubliez pas qu'elle est gratuite.

ATTENTION : Le service des cartes d'identité est très pointilleux sur les photos d'identités. Les photos scannées sont refusées ainsi que les photos scolaires.

10+5ans

La validité de la carte d'identité
passe à 15 ans.

1^{er} janvier 2014 : la validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de 5 ans concerne :

Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 01.01.2014

Les cartes d'identités sécurisées (cartes plastifiées) entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identités pour les personnes mineures. Elles seront toujours valable 10 ans lors de la délivrance

RÈGLES DE BON VOISINAGE

HORAIRES DE BRICOLAGE - JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- De 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 19 H 30 du lundi au vendredi
- De 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 18 H 00 le samedi
- De **10 H 00 à 12 H 00 le dimanche et jours fériés**

Ces horaires permettent à certains de travailler et à d'autres de profiter de la tranquillité de leur jardin, merci bien de les respecter.

HAIES – TROTTOIRS – CANIVEAUX

Il appartient à chaque résident de la commune (qu'il soit propriétaire ou locataire) de contenir tout débordement d'arbres ou d'arbustes sur la chaussée qui pourrait gêner le passage sur les trottoirs, ainsi que la visibilité des voitures. La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres. L'entretien des trottoirs et des caniveaux est également sous la responsabilité de chaque riverain.

DIVAGATION DES CHIENS

Certains chiens se promènent dans le village sans leur maître et laissent des preuves de leur passage sur les trottoirs ou éventrent les poubelles. Je remercie donc les propriétaires de chiens fugueurs de prendre toutes les mesures nécessaires.

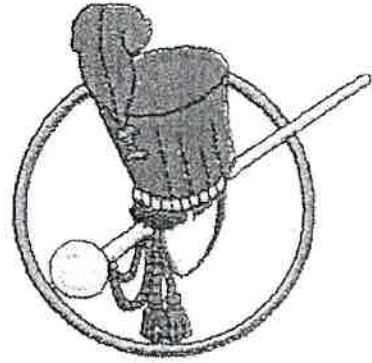
Le Maire



SALLE DES FETES

Nous vous indiquons les tarifs de location de la Salle :

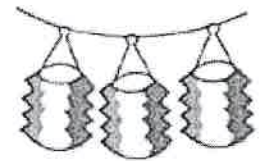
- ❖ Habitants de la commune :
 - 250 € (acompte de 150 €)
- ❖ Extérieurs à la commune :
 - 350 € (acompte de 150 €)



Location de la vaisselle : 70 centimes d'euros par personne

Pour louer la Salle des Fêtes, il faut verser l'acompte de la location au moment de la réservation ou dans un délai de 15 jours. Le solde se verse la veille de la location juste avant l'état des lieux.

FESTIVITÉ DU 14 JUILLET

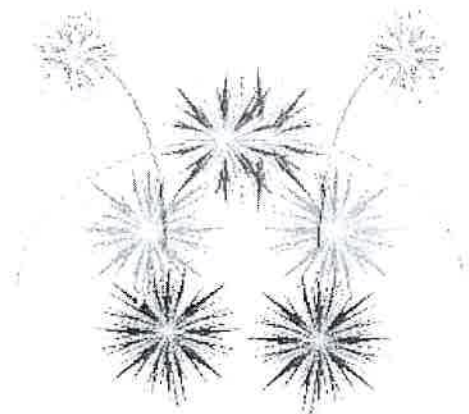
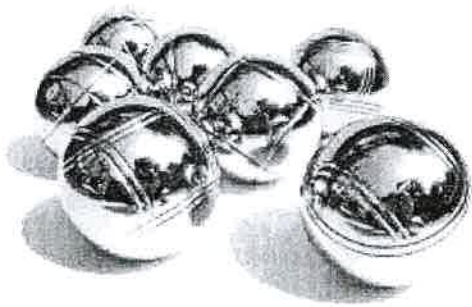


- ❖ Concours de boule gratuit et réservé aux habitants de Thury et des villages alentours. Buvette sur place.

Inscription : 14 H 00

1^{er} lancer : 14 H 30

- ❖ En soirée : Défilé aux lampions avec la participation d'une troupe coréenne. Rendez-vous à partir de 21 h 45 au vieux stade pour la distribution des lampions.
- ❖ Grand feu d'artifice, toujours à l'ancien stade, après le défilé.

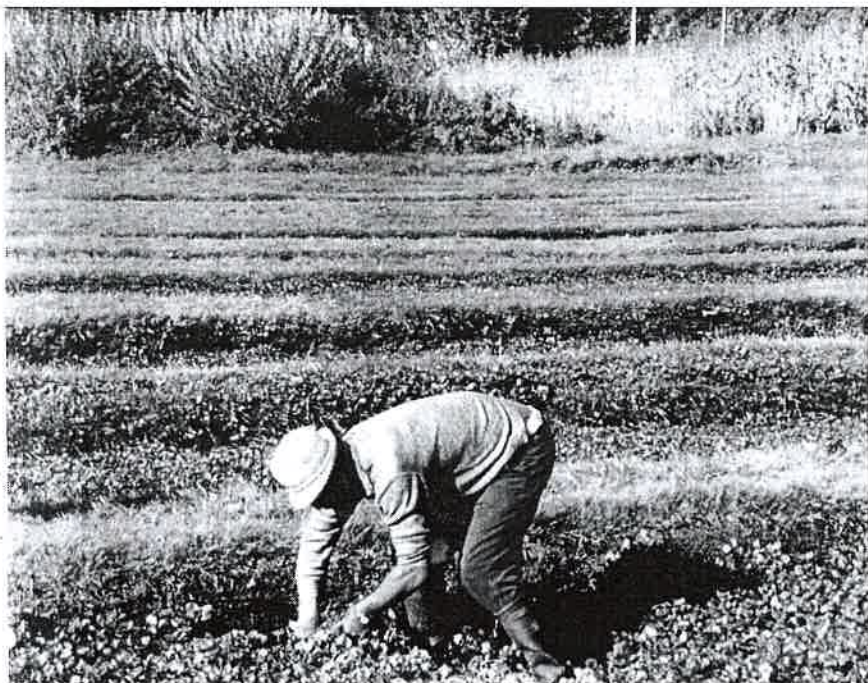


ET SI ON PARLAIT DE THURY...

Au cours d'une promenade dans le joli hameau de Collinances, vous avez certainement remarqué, non loin du moulin de la Grivette, ces fossés parallèles, alimentés par l'eau de source et séparés par des talus herbeux.

La couleur verte, éclatante, qui attire le regard, c'est celle du cresson, plante vivace au goût légèrement poivré qui ravit nos papilles ! Il s'agit là de la dernière cressonnière de notre commune qui fut exploitée par la famille Margottet pendant 2 générations de 1937 à 2009.

Autrefois, Collinances comptait cinq cressiculteurs. En plus de celle que je viens de vous citer, il y avait :



La cressonnière du moulin Gaillard, celle du trou à Tonnerre, une autre était située le long du pont de Boullarre et enfin, à la place de l'étang actuel, se trouvait la cressonnière communale.

Ces exploitations disparurent tour à tour, fautes de repreneurs ou, comme pour la cressonnière communale et celle du pont de Boullarre, du fait d'une pollution de l'eau provoquée par des infiltrations dans la source.

Après 47 années d'activité, l'âge de la retraite étant bien sonné, Jacky Margottet a, lui aussi, arrêté son exploitation.

Le cresson est connu depuis l'antiquité pour ses vertus médicinales : les romains en mangeaient de grandes quantités parce qu'ils croyaient que cette plante prévenait la calvitie, qu'elle stimulait l'activité de l'esprit mais aussi celle du corps puisqu'ils lui attribuaient des propriétés aphrodisiaques !

Sa culture n'a vraiment débuté en France que sous Napoléon et la première cressonnière de Picardie date de 1811, à Avilly-St-Léonard, dans l'Oise.

Qu'est-ce que la cressiculture ? :

L'eau est l'élément essentiel du cresson. En effet, une source est indispensable pour commencer toute culture. Elle doit être potable et 12°. D'ailleurs la production est un contrôle de l'eau tous les six



C'est un travail pénible, sans dans l'eau. Une planche est posée à genoux pour cueillir la plante.

À l'origine, les cressiculteurs avaient destinée à fabriquer les liens qui entourent les bottes. Tous

est indispensable pour commencer toute d'une température constante à 11 ou très réglementée et la DDASS* effectue mois.

aucune mécanisation, les mains toujours sur chaque berge et l'exploitant travaille

une plantation d'osier. Celle-ci était tous les ans, les rejets étaient coupés pour

fabriquer les accroches. Ce système a été remplacé par un lien plastique sur lequel on peut trouver le nom, l'adresse du producteur et le n° sanitaire.

Comment cultive-t-on le cresson ? :

Le semis se fait courant juillet pour une récolte cinq à six semaines après. Il faut alors couper et par n'importe quel temps ! La saison se termine fin mai. La plante fleurit et un échange régulier entre cressiculteurs en permet la progression et une amélioration de la qualité.

Pendant des décennies, les Halles de Paris et de Reims assuraient la vente en gros. Actuellement, Rungis a pris le relais.

Je ne peux terminer ces quelques lignes sur notre cresson de Collinances sans en vanter les bienfaits. C'est un super légume, à consommer sans modération puisque exempt de pesticides et d'herbicides. Il est riche en fer, en calcium, vitamine C, magnésium et zinc. Quoi de meilleur, en hiver, qu'une bonne soupe au goût relevé, à l'odeur alléchante et à la couleur de l'herbe printanière !

A d'autres moments, ce sera une bonne salade rafraîchissante qui terminera votre repas.

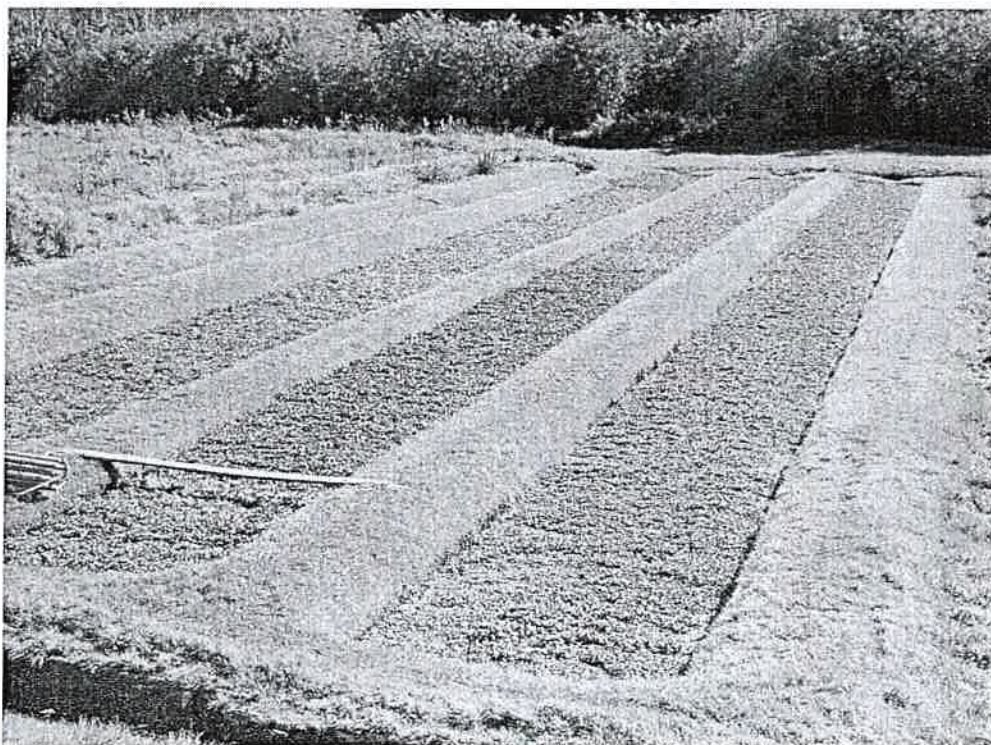
Mangez du cresson, c'est bon pour la digestion...

Merci à Jacky Margottet pour son aide.

Colette KEMPENEERS
Conseillère Municipale

BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS

* DDASS : Direction Départementale Action Sanitaire et Sociale,



VOTRE C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS de Thury en Valois intervient en faveur des personnes qui sont dans le besoin, afin de leur apporter une aide pouvant être matérielle, administrative ou morale, et ce, en toute discrétion.

Tel est le rôle d'un CCAS, et c'est ce que nous nous efforçons de faire depuis plusieurs années.

Plusieurs actions sont menées depuis longtemps, comme les bons de Pâques pour les personnes de 65 ans et plus. Nous avons étendu notre action à la distribution de bons alimentaires pour les familles en difficultés. Ceux ci sont distribués au moment des fêtes de fin d'année.

Nous avons encore cette année pu rendre de petits services : du petit bricolage de première nécessité, de l'aide à la rédaction de papiers administratifs, déplacements (pharmacie...)



Le regroupement d'achat de fuel remporte toujours un franc succès avec 30 familles qui commandent régulièrement. Il y a environ 4 commandes par an. Si vous voulez en profiter vous aussi, il suffit de joindre M. Rodolphe Heurlier qui reste votre interlocuteur privilégié (06 09 95 11 37).

Seule consigne : appeler vers fin septembre, début décembre, début février ou mi avril (périodes de livraison habituelle), ainsi M. Heurlier prend en compte toutes les commandes et peut négocier le prix. Celui ci vous est communiqué ainsi que la date de livraison par sms, en général. Le paiement est à réception du fuel.

Depuis septembre 2014, la commune adhère à l'épicerie solidaire du Centre Social de Betz. Nous rappelons aux personnes qui auraient besoin de ce type d'aide que nous sommes à leur disposition pour les aider dans leurs démarches, pour en bénéficier.

Nous sommes à votre disposition pour de plus amples renseignements sur notre fonction au sein de la commune, ainsi que pour entendre vos suggestions.

Si vous ne pouvez ou ne voulez pas nous joindre directement, vous pouvez passer par la mairie qui se chargera de faire le lien.

Le CCAS vous souhaite des vacances ensoleillées !!



CONTACTS :

Mme H. Bradu : 03 44 87 08 67
Mme L. Le Blanc : 03 44 87 47 69
Mme S. Antraigue 03 44 87 28 47
M. C. Guillin : 06 16 85 00 96



L'AMICALE DES PÊCHEURS

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE L'ÉTANG SAINT MARTIN

L'association souhaite partager avec vous l'organisation de la journée destinée à la fête de la pêche. Organisée le 13 juin 2015 de 10 h à 17 h, cette journée s'est déroulée de la façon suivante :

- de 10 h à 12 h, des démonstrations de différentes techniques de pêche étaient proposées par des pêcheurs de l'association avec la présence de M. Alain GODIN – champion de France en titre de pêche au coup dans la catégorie 2^{ème} division national handipêche.



Ces pêcheurs se sont appliqués à prendre un maximum de poissons mais également à répondre aux différentes questions que visiteurs et enfants ont pu leur poser pendant ces deux heures de démonstration ; où il faut l'avouer, les poissons se sont montrés un peu capricieux ce qui a laissé le temps (disons-le) de converser avec nos visiteurs les plus intéressés.

- Puis de 12 h à 13 h 30, une restauration était proposée sous forme de barbecue et buvette, ce qui a permis une fois de plus à tous de converser sur le thème de la pêche.
- Enfin, 13 h 30 arrivant rapidement, c'était le moment de commencer le concours des enfants qui n'en pouvaient plus d'attendre et qui étaient tous pressés d'en découdre pour la victoire ! Nous avons accueilli cette année 19 enfants (11 en 2014), tous accompagnés de leurs parents. Le concours était organisé en 2 manches de une heure avec une coupure d'une demi-heure pour permettre à tous de se désaltérer et aux enfants de se détendre un peu car malheureusement pour eux aussi, les poissons étaient un peu capricieux. Mais à 16 h, au bout d'une 2^{ème} manche fortement disputée, nous avons vu la victoire du petit THIENNEAU (venu de Soissons) avec une bourriche de 1 kg 700, talonné par le petit GODIN, venu lui de la région de Chauny et réalisant une bourriche d'un peu plus de 1 kg 400.



Les 19 participants ont été récompensés de façon assez généreuse grâce à deux magasins soissonnais, détaillants en articles de pêche, qui ont bien voulu jouer le jeu en nous offrant des lots et de fortes réductions sur nos achats. Il s'agissait du magasin VERMINORD PÊCHE et du magasin TERRITOIRE PÊCHE. Merci à eux.



Puis nous avons également reçu de la part de 3 membres de l'association : 1 trophée et des lots sous forme de matériel de pêche de valeur assez importants. Merci pour ce geste généreux.